

**SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE  
TOURISME DJERBA**

**Société Anonyme au Capital de 7.000.000 D.**

**Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique**

**Sidi Mahrez DJERBA**

**R .C : B 171541996**

**MF : 008132XPM000**

**Affiliation CNSS : 017733 - 79**

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Le Samedi 20 Mai 2017**

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 20/05/2017 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1) - Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2016.
- 2) - Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice
- 3) - Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice
- 4) - Affectation des résultats de l'exercice 2016
- 5) - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs
- 6) - Quitus aux administrateurs
- 7) - Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

**P/Le Conseil d'Administration**

A blue circular stamp of the company "SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA" is visible, partially obscured by a large, stylized green handwritten signature.

# SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Société Anonyme au capital de 7.000.000 D.

Siège social : HOTEL AL JAZIRA - plage Sidi Mahrez - DJERBA



## Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'AGO qui se tiendra le 20/05/2017

### Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

### Quatrième Résolution

L'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net de 78 062,708 dinars comme suit :

Bénéfice net 2016	78 062,708
Reste sur report à nouveau 2013	2 428 500,364
Report à nouveau 2015	<u>- 9 711,619</u>
Total	2 496 851,453
1 <sup>er</sup> reliquat reports 2013	2 428 500,364
2 <sup>ème</sup> reliquat reports 2016	<u>68 351,089</u>
1 <sup>er</sup> reliquat	2 496 851,453
Total reports	<u>2 496 851,453</u>
2 <sup>ème</sup> reliquat	0,000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

### Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2016 à ...

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

